

Commune de Saint Germain-du-Bois

Séance du mercredi 23 septembre 2015 à 20 h 30

Sont présents : Régis BIDAULT, Christian BOSCH, Laurent CAGNE, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Alexandre CRETIAUX, Marcel DUFOUR, Sylvie GAY, Claudia GENIEUX, Blandine GROS, Norbert LAMBEY, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Mickaël ARANDA, Francine DESPRES

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

En préambule, Mme le Maire donne une information sur les réfugiés. Malgré le message vocal de la Préfecture en date du 6 septembre indiquant qu'un mail du Ministère de l'Intérieur allait préciser les dispositions à prendre pour les communes qui souhaiteraient accueillir des réfugiés, aucune information n'a été reçue à ce jour. Seule la consultation de l'Association des Maires de France et de M. le sous-préfet a permis de faire un point de situation :

- création de CADA (Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile) : 25 330 places sur le territoire français ;
- dispositifs d'hébergement d'urgence : ATS (Accueil Temporaire Service de l'Asile) dans 18 régions avec 2 800 places, qui passeront à 4 000 d'ici fin 2016 et HUDA (Hébergement d'Urgence dédié aux Demandeurs d'Asile) avec 19 600 places.

Les personnes concernées par ces dispositifs sont uniquement des ressortissants de pays en crise : Irak, Syrie, Erythrée.

La politique de l'asile est donc une compétence de l'Etat, à qui incombe une responsabilité administrative et financière. Le Conseil Départemental assure une compétence « famille ». Quant aux communes, elles ont l'obligation de scolariser les enfants des familles qui seraient accueillies.

Mme le Maire ajoute qu'elle a reçu des habitants de Saint Germain-du-Bois qui souhaitent créer une association pour venir en aide aux réfugiés. M. le sous-préfet souhaite les rencontrer, ce type d'association étant très encadré. Mme le Maire a indiqué aux personnes rencontrées que la municipalité soutiendra l'association dans ses démarches comme elle le fait pour toute association de la commune. Elle a par contre attiré leur attention sur le fait que la commune ne disposait pas de logement à proposer, un projet de réhabilitation des logements communaux étant en cours.

QUESTIONS A TRAITER

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 16 juillet 2015 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

- **Subvention exceptionnelle en faveur de l'Association de Cantine Scolaire de Saint Germain-du-Bois :**

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle sollicitée par l'Association de Cantine Scolaire de Saint Germain-du-Bois.

Elle explique que l'association présente un résultat net, pour l'année scolaire 2014/15, déficitaire de 7 801,21 €. Afin de pallier ce déficit, l'association a été dans l'obligation de

mobiliser une partie de ses réserves, de négocier des délais auprès de ses fournisseurs. Des mesures importantes ont également été prises de manière à rétablir l'équilibre financier le plus rapidement possible : augmentation du tarif des repas, mise en place de forfaits pour réduire les risques d'impayés, diminution de la masse salariale, partenariat avec l'entreprise Calitéo pour mieux élaborer les menus et gérer les achats de matières premières.

Mme Céline TRIQUET, présidente de la Cantine Scolaire, sollicite la commune pour percevoir une subvention exceptionnelle de 4 000 € pour pouvoir faire face aux imprévus de l'année scolaire 2015/2016 et faire fonctionner le service de cantine dans les meilleures conditions possibles.

Mme le Maire fait remarquer que les manifestations organisées cette année par la Cantine Scolaire n'ont pas rencontré le succès escompté. De plus, le budget remis au Conseil Municipal montre que le prix du ticket de cantine ne couvre pas les charges engagées (ticket à 3,30 € - désormais à 3,70 € - pour un coût de 5,27 €).

Elle ajoute qu'elle estime judicieux de donner une suite favorable à cette demande, sous peine de voir l'association disparaître. Si la municipalité devait reprendre ce service, le prix du ticket augmenterait.

M. Alexandre CRETIAUX, trésorier de la Cantine Scolaire, précise que, grâce aux actions correctives entreprises, l'année scolaire 2015/2016 devrait dégager un bénéfice de 3 000 €. La mise en place de forfaits permet des rentrées d'argent mensuelles de 4 000 € par mois. L'association, qui fêtera ses 60 ans l'année prochaine, sert quotidiennement 80 repas. Même avec une hausse de 0,40 €, le ticket-repas reste l'un des moins chers de la Bresse, où le prix moyen du repas est de 4,10 €. Un point de situation financière sera réalisé en début d'année 2016.

M. Alexandre CRETIAUX quitte la séance pendant le vote du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder la subvention exceptionnelle de 4 000 € sollicitée par la Cantine Scolaire de Saint Germain-du-Bois.

- **Révision du taux de participation de la commune de Saint Germain-du-Bois au déficit de la piscine intercommunale à compter de 2015 :**

Mme le Maire rappelle que le taux de participation de la commune de Saint Germain-du-Bois au déficit de la piscine intercommunale était jusqu'à présent de 60 % du montant du déficit, aussi bien pour les frais de fonctionnement que d'investissement.

La révision demandée auprès du Conseil Communautaire a permis d'aboutir à la proposition - validée le 30 juin 2015 - d'une participation :

- à hauteur de 40 % du montant du déficit pour les frais de fonctionnement,
- tandis que les frais d'investissement seront supportés par toutes les communes.

Mme le Maire souligne que cette proposition représente une économie de l'ordre de 20 000 € pour la commune de Saint Germain-du-Bois.

Elle ajoute qu'un nouveau mode de calcul de la prise en charge des frais était devenu nécessaire, du fait du passage de 13 à 17 communes au 1^{er} janvier 2014 et de l'évolution du nombre d'habitants dans le périmètre de la communauté de communes.

La nouvelle convention entre la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 et la commune de Saint Germain-du-Bois révisant le taux de participation de la commune au déficit de la piscine intercommunale est approuvée à 16 voix pour et 1 abstention.

- **Participation Fonds de Concours Voirie - Travaux 2015 :**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le montant des travaux de voirie 2015 réalisés par la communauté de communes sur la commune de Saint Germain du Bois est de 44 257 euros. La communauté de commune Bresse Revermont 71 a mis en place un fonds de concours afin que les communes participent financièrement à ces travaux. Pour notre collectivité, le montant de sa participation est de 22 129 euros.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire.

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le montant de la participation financière de la commune de Saint Germain du Bois au fonds de concours voirie mis en place par la communauté de communes Bresse Revermont 71 d'un montant de 22 129 euros pour l'année 2015 et mandate madame le Maire pour effectuer le règlement correspondant.

DELEGUE Madame le Maire pour signer la convention s'y afférent.

- **Délibération budgétaire modificative :**

Suite à la délibération précédente, Mme le Maire propose une modification budgétaire pour provisionner le compte afférent au fonds de concours voirie 2015.

Cette délibération est prise à l'unanimité des membres présents.

- **Renonciation à l'appréhension d'un bien sans maître :**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la demande de l'étude notariale RETIF-MARTELET, chargée de rédiger un acte de licitation concernant la parcelle AK114, sise 31 chemin du Villey, d'une contenance de 13,40 ares.

Il s'agit de la succession de Mme Marie-Paule PETIT, veuve de M. Raymond SUCHET. Cette succession n'ayant pas été réglée dans le délai de 30 ans et aucun acte n'ayant été publié au bureau des hypothèques, l'étude notariale a demandé si la Commune de Saint Germain-du-Bois souhaitait appréhender le 1/5^{ème} de ce bien sans maître.

Compte-tenu de l'état de la propriété et de la faible valeur de la quote-part (environ 1 000 €), mais aussi du fait que M. Daniel EUVRARD, indivisaire de ce bien, se porte acquéreur, Mme le Maire propose de renoncer à cette quote-part.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renoncer à la quote-part de la commune au titre des biens sans maître.

- **Modification de l'intitulé de la régie de recettes « Stationnement de cirques, troupes, spectacles ambulants » :**

Mme le Maire rappelle que le terrain situé à proximité de la gendarmerie permet le stationnement des cirques et des gens du voyage.

Cependant, dans l'intitulé de la délibération du 30 juin 2010 créant une régie de recettes pour le stationnement des cirques, troupes et spectacles ambulants, ne figure pas le mot « caravanes ».

Afin de pouvoir encaisser le stationnement des caravanes, Mme le Maire propose de modifier l'intitulé de la régie, qui sera désormais appelée : « *Stationnement de cirques, troupes, spectacles ambulants et caravanes* ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de modification de la régie de recettes.

- **Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat :**

Mme le Maire donne lecture d'une note de l'Association des Maires de France en date du 4 juin 2015 relative aux conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Le concours financier de l'Etat aux collectivités locales est appelé à diminuer de 111 milliards d'euros jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017. Pour Saint Germain-du-Bois, cela représente une diminution des dotations de 100 000 € sur 3 ans.

Dans ce contexte, l'AMF a souhaité poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et leurs entreprises.

Mme le Maire souhaite que le Conseil Municipal apporte son soutien à l'AMF dans son action pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, en demandant la révision du programme triennal de baisse des dotations, tant sans son volume que dans son calendrier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte une motion de soutien à l'action de l'AMF.

INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

- **Commission Environnement - Compte-rendu visite Comité de Fleurissement :**

Mme Françoise MARIZY indique que le Comité de Fleurissement a visité la commune début juillet, dans le cadre du concours des villes et villages fleuris de Saône-et-Loire. Le Comité a souligné les efforts d'embellissement réalisés sur la place de la Mairie. Mme MARIZY présente également la liste des points que le Comité a proposé d'améliorer (bacs à fleurs devant les commerces, passage Eglise-Mairie, Ferme Bachelet, peinture des lampadaires et des grilles de la Mairie...).

- **SIE de la Seillette - Compte-rendu de la réunion du 7 août 2015 :**

M. Jean-Claude VIEUX dresse le compte-rendu de cette réunion de chantier en lien avec les travaux de la zone artisanale : extension de réseau, mise en route du chantier réalisé par la SAUR, conduite dimensionnée pour la défense incendie.

Une visite de fin de chantier devrait être programmée prochainement.

- **Commission Communication :**

M. Patrice CALVEZ présente le plan envisagé pour l'édition 2016 du Bulletin municipal, suite à la réunion du 17 septembre dernier.

Certaines associations de la commune seront mises en avant : Entraide San-Germinoise, La Croix Rouge, les 50 ans de la pétanque, atelier Pêche Nature. L'UCIA sera sollicité pour présenter les nouveaux commerçants installés en 2015.

Des pages détachables avec les informations pratiques et le calendrier des fêtes 2016 seront proposées au centre du document.

Le plan du document va être diffusé à tous les conseillers municipaux pour compléments éventuels.

- **Informations sur la loi « NOTRe » et impact sur notre territoire :**

La loi « NOTRe » adoptée le 16 juillet 2015 vise à renforcer l'intercommunalité d'ici le 1^{er} janvier 2017 (seuil de 15 000 habitants en moyenne).

Mme le Maire indique que, le 15 juillet, M. le sous-préfet a réuni sur le sujet les communautés de communautés des cantons de Pierre-de-Bresse, Saint Germain-du-Bois et Verdun-sur-le-Doubs. La communauté de communes Saône-Doubs-Bresse (Verdun-sur-le-Doubs) a refusé de participer.

Mme le Maire précise qu'une possibilité de dérogation existe pour la CCBR 71, la pondération du seuil par habitant étant de 9 386 habitants dans notre département. Or, la CCBR 71 compte 9 694 habitants. De plus, elle vient de fusionner récemment avec les communes de Montjay, Beaurepaire-en-Bresse, Saillenard et Savigny-en-Revermont.

Mme le Maire explique que le président de la CCBR 71 a sollicité les maires des communes la composant pour écrire leurs inquiétudes concernant une éventuelle fusion.

Sans se baser sur une étude d'impact, le projet semble trop rapide dans sa mise en œuvre. Lors de la prochaine rencontre avec M. le sous-préfet, le 7 octobre, Mme le Maire défendra ce point de vue. Elle se montrera favorable à une mutualisation des compétences, sans aller immédiatement vers une fusion des intercommunalités.

- **Informations diverses :**

- SCoT : Mme le Maire invite le Conseil Municipal à participer à la réunion du 5 octobre prochain.
- Bureau de Poste : en réponse au courrier de la municipalité s'opposant au projet de réduction de l'ouverture au public du Bureau de Poste, la Poste indique que la décision est maintenue. En semaine, le bureau de Poste de Saint Germain-du-Bois fermera ses portes au public ½ heure plus tôt, et ce à partir du 5 octobre.
- Collège du Bois des Dames : Mme le Maire a rencontré le nouveau principal, M. Dominique MACREZ.

- **Remerciements divers :**

- Sébastien MARTIN, vice-président du Conseil Départemental en charge de la voirie, lors de sa visite du Service Territorial d'Aménagement du Louhannais ;
- Ecole élémentaire Claude Forêt pour la mise en place de la nouvelle classe ;
- Jeunes Sapeurs-Pompiers de Mervans - Saint Germain-du-Bois - Simard pour la subvention accordée.
- Maxence MICHAUD, pour son stage effectué aux services techniques de la commune.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mercredi 21 octobre 2015 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22 h 20.

